

LE MONDE DES PARLEMENTS



Entretien avec le Président de la Chambre des Représentants du peuple de l'Éthiopie

« Nos objectifs : la paix, la démocratie et le développement »

M. Teshome Toga, Président de la Chambre des Représentants du peuple de l'Éthiopie, a accordé au *Monde des Parlements* un entretien dans lequel il livre ses réflexions sur la 120^{ème} Assemblée de l'UIP, qui aura lieu à Addis-Abeba (en pages 2 et 3). ▶



Photo: IIP/F.Gatz

Dans ce numéro

Visite du Président de l'UIP au Moyen-Orient 4



Photo : Présidence de l'Autorité palestinienne

Le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gireb, a rencontré le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas.

Vers un monde exempt d'armes nucléaires : ce que les Parlements peuvent faire
par M. Sergio Duarte
Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement 5

Violence à l'encontre des femmes en période de conflits : le cas de la République Démocratique du Congo
par Mme Eve Bazaiba Masudi, Sénatrice et Présidente de la Commission Socio-Culturelle au parlement de la République démocratique du Congo 6

« Nous nous employons à faire en sorte que les adolescentes et les jeunes femmes éthiopiennes ne soient pas les laissées-pour-compte du processus de démocratisation et de développement et puissent aussi y prendre part », a déclaré M. Toga.

Mobiliser un soutien pour un monde plus sûr

ILa non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement et la sécurité figurent parmi les thèmes dont débattront les législateurs du monde entier réunis à l'occasion de la 120^{ème} Assemblée de l'UIP. Dans ce numéro, le Haut représentant des Nations Unies pour le désarmement, M. Sergio Duarte, nous fait part de son point de vue sur les solutions à apporter à ces problèmes, et M. Teshome Toga, Président de la Chambre des Représentants du peuple de l'Éthiopie, revient sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée d'Addis-Abeba.

La sécurité des populations, et en particulier des femmes qui vivent dans des zones de conflit, est un sujet de vive préoccupation. Mme Eve Bazaiba Masudi, sénatrice et Présidente de la Commission des affaires socioculturelles du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC), décrit la situation dramatique que connaissent des femmes de son pays. Ce numéro de la lettre d'information trimestrielle de l'UIP est également consacré en grande partie à une analyse des statistiques relatives à la représentation des femmes au sein des parlements, réalisée à la suite d'élections tenues en 2008. ▶

M. Teshome Toga, Président de la Chambre des Représentants du peuple de l'Éthiopie

« Nos objectifs : la paix, la démocratie et le développement »

M. Teshome Toga, Président de la Chambre des Représentants du peuple de l'Éthiopie, a accordé au *Monde des Parlements* un entretien dans lequel il livre ses réflexions sur la 120^{ème} Assemblée de l'UIP, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 5 au 10 avril 2009.



Photo : UIP/F.Gatz

Q : Pourquoi l'Éthiopie a-t-elle décidé d'accueillir la 120ème Assemblée de l'UIP ?

T.T.: Pour deux raisons. Premièrement, l'année dernière ont eu lieu les célébrations du Millénaire éthiopien, et nous tenions à ce que l'UIP y soit associée. De plus, nous avons accepté de laisser à nos collègues sud-africains le soin d'organiser la 119^{ème} Assemblée au Cap l'année dernière, et d'accueillir la 120^{ème} Assemblée au mois d'avril de cette année. Deuxièmement, nous marquons cette année le 50^{ème} anniversaire de l'adhésion du Parlement éthiopien à l'UIP, et nous avons estimé que le moment était parfaitement choisi pour organiser une Assemblée de l'UIP en Ethiopie.

Q : Selon vous, que peut apporter une Assemblée de l'UIP ?

T.T.: L'Assemblée de l'UIP est la plus importante réunion de parlementaires dans le monde. Les instances au sein desquelles les parlementaires de tous les pays peuvent se retrouver sont importantes, car elles nous permettent de débattre de questions d'actualité et de rencontrer les membres d'autres parlements. L'établissement de réseaux et de liens entre les membres de parlements nationaux contribue à enrichir les relations bilatérales qui peuvent se nouer entre les pays. Les parlements sont les représentants du peuple, et il importe que les peuples qu'ils représentent entretiennent de bonnes relations.

Q : Pendant l'Assemblée d'Addis-Abeba, le débat général portera pour l'essentiel sur le rôle des parlements dans le renforcement de la paix, de la démocratie et du développement en temps de crise. Quelle est l'expérience de l'Éthiopie dans ce domaine ?

T.T.: Il y a 20 ans, notre pays était en proie à la guerre et à l'instabilité. Nous avons dû lutter pendant de longues années pour en finir avec les pratiques non démocratiques, l'instabilité et les conflits et arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Dans le même temps, il

nous a fallu abandonner un modèle économique centralisé au profit d'une économie de marché. La paix, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement sont désormais nos principaux objectifs. Nous nous sommes dotés de stratégies visant à construire la paix par le biais de mécanismes institutionnels et de cadres juridiques adaptés, à instaurer une démocratie parlementaire pluraliste, à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement national. Les efforts déployés ces 15 dernières années commencent à porter leurs fruits, et le Parlement éthiopien joue un rôle de premier plan en la matière. Toutefois, pour mener à bien de telles politiques, il faut disposer de ressources considérables. Dans un contexte de crise comme celui que nous connaissons actuellement, les parlements ont un rôle à jouer, et le thème retenu pour le débat de l'Assemblée d'Addis-Abeba me paraît donc particulièrement opportun.

Q : Que fait l'Éthiopie pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le développement ?

T.T.: Le pays dispose d'un système administratif fortement décentralisé qui favorise la participation de tous les citoyens. Nous œuvrons pour que la paix et la démocratie parlementaire pluraliste prennent racine dans notre pays et forment le socle d'une culture démocratique.

Q : L'Assemblée va également débattre des mesures à prendre pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : quel peut être le rôle des parlements dans ce domaine ?

T.T.: Cette question nous concerne tous. En notre qualité de parlementaires, nous avons plaidé en faveur de la non-prolifération nucléaire et de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, parce que les armes nucléaires sont des armes de

destruction massive. Les avis divergent, et nombre de parlementaires des pays moins avancés ont le sentiment que l'on pratique dans ce domaine la politique du deux poids deux mesures. Il demeure que tous les gouvernements doivent signer le Traité. Les parlementaires doivent s'efforcer de convaincre les parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité, afin d'en faciliter l'entrée en vigueur.

Q : La troisième question à l'ordre du jour de l'Assemblée porte sur la liberté d'expression et le droit à l'information. Que peuvent faire les législateurs pour défendre ces deux piliers de la démocratie et aider ceux de leurs collègues dont les droits ne sont pas respectés ?

T.T.: Il faut d'abord rappeler que la liberté d'expression et le droit à l'information sont des libertés fondamentales qui doivent être respectées par tous les pays et tous les gouvernements. Les parlementaires doivent s'employer à créer un environnement favorable et voter des lois adaptées, garantes de la protection de ces droits. Le Parlement éthiopien a récemment promulgué une loi relative aux médias et au droit à l'information. En notre qualité de législateurs, nous devons veiller à ce que les lois s'appliquent à tous les citoyens. Pour bâtir des institutions démocratiques, il faut s'assurer que tous les citoyens ont accès à ces deux piliers de la démocratie. À défaut, il sera impossible de faire respecter d'autres droits. Les Constitutions nationales contiennent toutes des dispositions garantissant le respect de ces libertés. Toutefois, dans la pratique, il est parfois difficile de les faire appliquer. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en matière de contrôle et doivent s'assurer que ces droits sont respectés.

Q : Qu'en est-il des parlementaires dont les droits ne sont pas respectés ?

T.T.: L'UIP se bat depuis longtemps pour aider les parlementaires dont les droits sont ba-

foués. Les parlements nationaux sont tenus de respecter les droits des parlementaires élus, de garantir leur participation au débat parlementaire et de protéger leur immunité. L'UIP offre un espace de dialogue au sein duquel nous pouvons exprimer notre solidarité et notre soutien envers ceux de nos collègues dont les droits ne sont pas respectés. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires œuvre sans relâche à la défense des droits des parlementaires. L'UIP doit continuer de s'exprimer sur cette question. Son action a été efficace, et j'encourage le Comité, qui compte parmi les instances les plus importantes de l'UIP, à poursuivre son travail dans ce domaine.

Q: Les délégués auront également la possibilité de participer à une réunion-débat sur le thème « Les adolescentes : les filles laissées pour compte ?». Pouvez-vous nous parler des problèmes que rencontrent les adolescentes éthiopiennes ?

T.T.: Elles rencontrent plus ou moins les mêmes problèmes que les filles d'autres pays en développement. La perception traditionnelle du rôle de la femme a un impact très négatif sur le développement des adolescentes. Le problème tient essentiellement au fait que la culture traditionnelle impose aux filles de rester à la maison pour s'occuper des tâches ménagères. On considère généralement que les filles ne peuvent pas faire ce que font les garçons. Elles sont donc mariées très jeunes et doivent ensuite s'occuper de leur propre famille. Elles participent très peu au processus de développement, mais contribuent largement, par leur travail, aux revenus des ménages, sans que leur rôle en la matière soit reconnu. Ces 15 dernières années, nous avons compris que les adolescentes devaient être autonomisées, comme le prévoit la Constitution, qui pose le principe de l'égalité entre les hommes des femmes. Nous estimons que les adolescentes doivent se voir offrir les mêmes chances que les garçons, notamment en matière d'accès à l'éducation. En règle générale, elles dépendent financièrement de leur mari ou de leur famille, et il importe de les aider à acquérir une autonomie financière. Nous avons adopté une politique garante de la participation active des filles aux projets de développement des zones rurales et urbaines. Nous nous employons à faire en sorte que les adolescentes ne soient pas les laissées-pour-compte du processus de démocratisation et de développement et puissent aussi y prendre part.

Vous avez parlé de la perception culturelle du rôle des femmes. Comment pensez-vous faire évoluer les mentalités ?

T.T.: D'abord par l'éducation, pas seulement celle des filles, mais aussi celle des garçons

Education et développement : les nouveaux mots de passe des femmes

Quelques jours avant la Journée internationale de la femme, nous avons appelé le correspondant d'un journal accrédité à l'Office des Nations Unies à Genève, pour l'informer des dernières statistiques de l'UIP sur les femmes dans les parlements. Sa réponse a été emblématique : « Je vais voir quel espace mon journal peut donner à ce sujet. Comme vous le savez, les médias internationaux seront occupés à suivre deux femmes importantes à la même date : Hillary Clinton et Micheline Calmy-Rey ». Qui sont respectivement la nouvelle Secrétaire d'Etat américaine et la Ministre des Affaires étrangères suisse.

Deux femmes faisaient la une de l'actualité à Genève, tandis qu'à Paris une autre femme Premier ministre était reçue par le Président français Nicolas Sarkozy : Mme Ioulia Timochenko. Sans oublier une femme présidente en Islande, appelée à sauver le pays du désastre financier. Dans d'autres régions du monde également les bastions masculins sont conquis par les femmes, comme en Amérique latine, où les Présidentes de l'Argentine et du Chili, Mmes Cristina Fernández de Kirchner et Michelle Bachelet, détiennent le pouvoir, alors qu'en Asie, deux femmes se sont battues pour l'obtenir au Bangladesh : Sheikh Hasina et la Béguine Khaleda Zia.

Cette percée des femmes en politique n'est pas visible seulement au niveau exécutif mais aussi au niveau parlementaire.

La dernière analyse et les récentes statistiques de l'UIP montrent que la moyenne mondiale de législatrices, toutes chambres confondues, atteint le chiffre record de 18,3 %, suite aux élections tenues en 2008. Certes, si un seul parlementaire sur cinq ayant obtenu un mandat était une femme, la tendance se confirme : les femmes accèdent lentement mais sûrement aux plus hautes marches du pouvoir.

Comme dit la Présidente de la Chambre des Députés du Rwanda, Rose Mukantabana, - Chambre qui compte le pourcentage le plus élevé de femmes élues dans le monde (56,3 %) - la nouveauté est que les femmes ont de nouveaux mots de passe pour ouvrir les portes du saint des saints : développement et éducation. Deux mots que les adolescentes et les femmes victimes de mutilations génitales féminines (MGF) entendent utiliser pour combattre cette pratique néfaste, jusqu'à son éradication. Sésames que les femmes des Etats du Golfe et d'autres latitudes entendent bien utiliser pour obtenir le respect de leurs droits, au nom de l'égalité, pour un monde plus équitable et plus sûr, sans menace nucléaire. Mais c'est-là un autre défi que les femmes et les hommes sont appelés à relever.

L.B.

et des adultes en général. Je veux parler d'éducation civique, domaine dans lequel les médias ont un rôle important à jouer. Pour lutter contre le VIH/sida ou les problèmes qui découlent de pratiques dangereuses, nous devons ouvrir un débat public, de sorte que tous les secteurs de la société puissent exprimer leur avis. Et nous devons faire en sorte que tous les membres de la société éthiopienne et l'ensemble des « gardiens » de la culture s'associent à ce processus, afin que nous puissions débattre de l'impact de certaines de nos traditions sur les adolescentes et sur la communauté en général. Les choses ont déjà beaucoup évolué. On n'obtient pas grand-chose en imposant des lois ou des politiques. Ce n'est qu'en privilégiant le dialogue et l'éducation et en nous appuyant sur des dispositions juridiques visant à protéger

les femmes et les adolescentes que nous gagnerons l'opinion.

Q : La société éthiopienne est-elle prête à remettre en question certaines pratiques traditionnelles ?

T.T.: Nous avons déjà enregistré des progrès encourageants. La société éthiopienne s'ouvre petit à petit. Mais tout le monde n'en est pas au même stade. Si les jeunes sont conscients du problème, les personnes âgées, en revanche, auront besoin de plus de temps pour se faire à l'idée que certaines de nos traditions doivent être abandonnées. S'agissant du VIH/sida, les responsables traditionnels et religieux et d'autres personnalités influentes ont largement contribué à informer la population et à démythifier la maladie, et les choses évoluent peu à peu. ▶

Visite du Président de l'UIP au Moyen-Orient

Après avoir convoqué, en janvier, une session extraordinaire du Comité exécutif consacrée à la crise à Gaza, le Président de l'UIP, Theo-Ben Gurirab, a décidé de se rendre sur place au mois de mars afin de prendre par lui-même la mesure de la situation. Arrivée à Gaza le 3 mars, il a pu notamment constater les dégâts causés par l'opération « Plomb durci » : des hôpitaux et des écoles ont été détruits ; dans le nord du territoire, la zone industrielle, jusqu'ici en pleine expansion, a été réduite à un amas de gravas et de tôles déformées, et de nombreux logements et complexes résidentiels ont été rasés par les tanks et les raids des F16 israéliens. Des ministères et des bâtiments publics ont été dévastés. L'Ecole américaine de Gaza a été touchée par des tirs, et des obus ont atterri à l'intérieur même du complexe des Nations Unies. M. Gurirab s'est déclaré stupéfié et choqué par l'ampleur des destructions. Il s'est dit consterné par les souffrances infligées aux Palestiniens de Gaza, et en particulier aux milliers de femmes et d'enfants innocents qui, une fois de plus, se sont trouvés en première ligne.

Le Président de l'UIP a ensuite rencontré le Directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), John Ging,



Photo : UIP

Le Président de l'UIP a visité un hôpital à Gaza.

à Gaza. Ce dernier a expliqué à la délégation de l'UIP comment l'UNRWA avait fait face à la situation avant et pendant les affrontements. Ils ont convenu de la nécessité de faire toute la lumière sur les événements survenus pendant le conflit, et de veiller à ce que justice soit rendue.

On ne pourra rien faire pour venir en aide à la population tant que les vivres et les approvisionnements nécessaires ne pourront pas entrer dans Gaza. La population a désespérément besoin de matériaux de construction, de pièces de rechange pour générateurs électriques, de stations d'épuration, d'infrastructures de production électrique et d'équipement médical. Le Président de l'UIP a

demandé une nouvelle fois aux autorités israéliennes de lever les restrictions en vigueur et de faciliter l'accès à Gaza afin que l'on puisse répondre aux besoins humanitaires urgents de la population et que le difficile processus de reconstruction puisse commencer. Il s'est dit une nouvelle fois convaincu de la nécessité de briser le cercle vicieux qui veut qu'à chaque phase de reconstruction succède une nouvelle phase de destruction dans les territoires palestiniens.

M. Gurirab s'est entretenu avec les responsables politiques du Hamas et des membres du Conseil législatif palestinien à Gaza. Le Président de l'UIP, fort de l'expérience acquise pendant des années de lutte au service de la libération nationale dans son pays, s'est dit convaincu que la solution au conflit passait par la réunion des parties autour d'une table de négociation, et non par l'affrontement sur le champ de bataille. Il est également revenu sur l'action que mène l'UIP pour défendre les droits de l'homme des parlementaires palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, et a souligné que l'UIP faisait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre fin à cette détention illégale. Il a ajouté qu'il entendait faire en sorte que l'UIP puisse commencer à fournir un appui technique au Conseil législatif palestinien dans les plus brefs délais.

Entretiens sur la situation au Moyen-Orient

Lors de la Conférence internationale de Charm el-Cheikh sur le soutien à l'éco-



Photo : UIP

L'Ecole américaine de Gaza touchée par des tirs.

nomie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, M. Gurirab a rencontré le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. Le 5 mars, il a été reçu à Ramallah par le Premier Ministre de l'Autorité nationale palestinienne, M. Salam Fayyad, et par d'autres responsables palestiniens. Le Président de l'UIP s'est également entretenu avec M. Saeb Erakat, chef du Département des négociations de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et a évoqué avec lui les perspectives de paix.

M. Gurirab a été reçu au Conseil législatif palestinien par le Président du groupe parlementaire du Fatah, M. Azzam Alahmad, et a rencontré plusieurs autres membres du Conseil. Lors de ces rencontres, il a souligné que les différentes formations politiques et factions palestiniennes devaient venir à bout de leurs divergences et créer un gouvernement d'union.

Le Président de l'UIP a reçu une pétition signée par 1 500 résidents du quartier Al Bustan de Jérusalem-Est le pressant d'intervenir pour empêcher l'exécution des arrêtés d'expulsion qui leur ont été signifiés en vue de la démolition de leurs maisons.

Au cours de sa tournée, le Président de l'UIP s'est également rendu à Amman et au Caire. A Amman, il s'est entretenu avec le Président du Parlement jordanien, M. Abdulla Majali et au Caire, il a été reçu par M. Ahmed Fathy Sorour, Président du Parlement égyptien. Il a achevé sa visite au Moyen-Orient par un discours prononcé devant la Conférence de l'Union interparlementaire arabe, tenue à Mascate, et présidée par le nouveau Président de l'Union interparlementaire arabe, M. Ahmed bin Mohammed Al Issai, Président du Conseil consultatif d'Oman. M. Gurirab a rencontré à cette occasion les présidents des parlements et les chefs des délégations parlementaires de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Egypte, des Émirats arabes unis (EAU), de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Soudan et de la Syrie et il s'est également entretenu avec le Président du Conseil national palestinien, M. Salim Al-Zanoon.♦

Vers un monde exempt d'armes nucléaires : ce que les Parlements peuvent faire

Par M. Sergio Duarte

Haut Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement

Un monde exempt d'armes nucléaires serait une immense avancée. Et ce n'est pas qu'une utopie. Cet objectif retient enfin toute l'attention qu'il mérite partout dans le monde et, qui plus est, dans les sphères dirigeantes. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement un but noble, c'est un processus historique. Il se pourrait bien, au bout du compte, que le monde commence timidement à joindre les actes à la parole dans ce domaine.

Bien sûr, l'ONU poursuit cet objectif depuis qu'elle existe, sur la base des mandats spécifiques énoncés dans la Charte des Nations Unies, que l'Assemblée générale a précisés dans sa première résolution, en 1946, pour y inclure l'objectif d'éliminer toutes les « armes permettant des destructions massives ». Aujourd'hui, 189 Etats sont parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui prévoit, entre autres objectifs, le désarmement nucléaire. Sans négliger les difficultés restant à surmonter, la réglementation internationale relative au désarmement et à la non-prolifération continue à susciter une large adhésion dans le monde entier.

Les abondantes manifestations de soutien au désarmement nucléaire viennent de sources étonnamment variées, tant gouvernementales que non gouvernementales. Ainsi, quatre anciens hommes d'Etat américains - George Shultz, William Perry, Henry Kissinger et Sam Nunn - ont fait beaucoup avancer la cause du désarmement nucléaire en publiant, en 2007 et en 2008, des articles de fond sur le sujet dans le Wall Street Journal. D'autres groupes de personnalités éminentes ont publié des textes du même type en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni. De même, la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, présidée par Hans Blix, a formulé des propositions détaillées et la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, créée à l'initiative de l'Australie et du Japon, devrait rendre prochainement des recommandations. Enfin, on trouve depuis longtemps déjà d'autres initiatives sur le désarmement dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.



Photo : Nations Unies

Il ne s'agit là, bien entendu, que de quelques unes des initiatives de cet ordre. Constatant que la doctrine de la dissuasion nucléaire est « contagieuse », le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a fait sa propre proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire dans un discours essentiel qu'il a prononcé en octobre dernier à l'East-West Institute. Voici, en bref, la teneur de son propos :

1. Il importe que tous les Etats parties au TNP, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, remplissent leur obligation au titre du Traité d'entamer des négociations sur le désarmement, qu'elles soient axées sur une seule convention ou sur un ensemble d'instruments distincts et complémentaires. Le Secrétaire général appelle également de ses vœux des réductions importantes des arsenaux nucléaires de la Fédération de Russie et des Etats-Unis, qui sont les pays les plus richement dotés en la matière.
2. Il faut que les membres permanents du Conseil de sécurité entament des discussions sur les dossiers récents concernant la sécurité dans le cadre du processus de désarmement nucléaire. Ils peuvent donner une garantie sans ambiguïté aux Etats qui ne disposent pas d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Ils pourraient également envisager d'organiser un sommet sur le seul désarmement nucléaire,

un sujet sur lequel le Conseil de sécurité ne s'est pas penché depuis des années.

3. Le monde doit renforcer l' « état de droit » sur la question du désarmement. Il faut pour ce faire que le Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires entre en vigueur. De même, il importe d'ouvrir des négociations multilatérales en vue d'un traité sur les matières fissiles et il faut que les Etats dotés d'armes nucléaires adhèrent aux protocoles aux différents traités régionaux sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Il importe en outre d'œuvrer à la mise en place d'une zone de ce type au Moyen-Orient, conformément aux engagements pris lors des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 et soutenus de longue date par l'Assemblée générale des Nations Unies.

4. Il importe aussi que les Etats dotés d'armes nucléaires publient une plus grande quantité d'informations sur la suite qu'ils donnent à leurs engagements en matière de désarmement, ce qui contribuera à une responsabilisation et une transparence accrues.

5. Enfin, le monde doit rechercher des mesures complémentaires, au nombre desquelles l'élimination des autres armes de destruction massive, la mise en œuvre de nouveaux efforts contre le terrorisme faisant usage d'armes de destruction massive, la réduction de la production et du commerce des armes classiques, ainsi que l'adoption de nouvelles interdictions en matière d'armement, notamment en ce qui concerne les missiles et les armes spatiales.

Les parlements du monde entier ont un rôle extrêmement important à jouer dans la réalisation de cet objectif, qui va bien au-delà de la ratification des traités et de l'adoption de la législation nécessaire à leur mise en œuvre. Ils approuvent le budget. Ils contribuent à l'établissement des priorités nationales. Ils peuvent s'assurer que la législation interne est conforme aux engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Les parlements sont des enceintes de débat, ils portent la parole des électeurs. Ils peuvent travailler à l'élaboration de positions communes entre partis politiques

et s'efforcer parallèlement de collaborer avec d'autres parlements, avec l'aide d'organisations telles que l'Union interparlementaire, Parliamentarians for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament et Action mondiale des parlementaires.

Les parlementaires peuvent aussi contribuer à inciter les gouvernements nationaux à agir de multiples façons, en les encourageant à lancer leurs propres initiatives en matière de désarmement, à accueillir des réunions, à financer des études, à promouvoir le dialogue diplomatique, à évoquer la question dans des discours officiels de haut-niveau, etc., etc.

Jayantha Dhanapala, ancien Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement à l'ONU, a parfaitement résumé cette idée en déclarant un jour devant un groupe interpartis de la Chambre des communes britannique que les parlements « contribuent à donner non seulement une vision au désarmement, mais aussi une colonne vertébrale, des muscles et des dents ».

Il avait entièrement raison : les parlements sont indispensables au désarmement. ▶

Violence à l'encontre des femmes en période de conflits : le cas de la République démocratique du Congo

par Mme Eve Bazaiba Masudi

Sénatrice et Présidente de la Commission Socio-Culturelle du Parlement de la République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo est un pays situé au centre du continent africain avec une superficie de 2 345 000 km² et elle est peuplée de quelque 60 millions d'habitants dont 52% de femmes. Les richesses très convoitées du sol et du sous-sol de la RDC au lieu d'être une aubaine, plongent malheureusement le pays dans une misère indescriptible à la suite de guerres à répétition.

Depuis plus d'une décennie, c'est-à-dire de 1996 à ce jour, la RDC vit dans la tourmente d'un cycle infernal des conflits armés concentrés spécialement dans les Provinces de l'Est du pays. Il s'agit de la Province Orientale, au Nord Kivu, au Sud Kivu, dans le Maniema et au Nord Katanga. Ces conflits armés ont occasionné des graves violations des droits humains dont les femmes et les enfants sont les principales victimes.

D'après la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes « les

termes *violences à l'égard des femmes* désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Les femmes en République démocratique du Congo ont vécu et certaines vivent encore des situations pires que celles décrites par la définition ci-dessus. Les femmes déplacées ou en situations d'errance sont les plus touchées ainsi que celles vivant avec handicap et les personnes du troisième âge.

Caractéristiques des violences sexuelles et impunité en RDC

Lorsque l'on aborde la problématique de la violence à l'encontre des femmes en RDC pendant les conflits armés, ceci



Photo : Sénat de la RDC

renvoie aux violences sexuelles. Les violences sexuelles que subissent les femmes congolaises pendant les conflits armés et pendant les situations d'après conflit sont d'une cruauté ignoble : viols individuels ou collectifs, introduction d'objets tranchants, de bâtons ou autres dans le vagin, prise d'otage pour esclavage sexuel etinceste forcé (entre frères et sœurs, fils et mères, père et filles, etc.).

Les auteurs de ces exactions se comparent aussi bien dans les rangs des groupes armés incontrôlés que parmi ceux

Suite en page 7

Les dix premiers

CLASSEMENT MONDIAL

Rang	Pays	Chambre unique ou basse				Deuxième Chambre ou Sénat			
		Elections	Sièges*	Femmes	% F	Elections	Sièges*	Femmes	% F
1	Rwanda	9 2008	80	45	56.3%	10 2003	26	9	34.6%
2	Suède	9 2006	349	164	47.0%	---	---	---	---
3	Cuba	1 2008	614	265	43.2%	---	---	---	---
4	Finlande	3 2007	200	83	41.5%	---	---	---	---
5	Pays-Bas	11 2006	150	62	41.3%	5 2007	75	26	34.7%
6	Argentine	10 2007	255	102	40.0%	10 2007	72	28	38.9%
7	Danemark	11 2007	179	68	38.0%	---	---	---	---
8	Angola	9 2008	220	82	37.3%	---	---	---	---
9	Costa Rica	2 2006	57	21	36.8%	---	---	---	---
10	Espagne	3 2008	350	127	36.3%	3 2008	263	79	30.0%

Les statistiques de l'UIP sur les Femmes dans les parlements, au 28 février 2009, peuvent être téléchargées en page : <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

Quinze pour cent des chambres franchissent la barre des 30 % de femmes

Le nombre de parlements qui ont franchi le seuil des 30 % de femmes fixé par les Nations Unies a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En 1998, seules six chambres uniques ou chambres basses avaient atteint cet objectif. Toutes ces chambres se trouvaient en Europe. Aujourd'hui ce chiffre a été multiplié par quatre, puisque 24 chambres basses ou uniques comptent désormais plus de 30 % de femmes. Ces résultats ne sont plus l'apanage des seuls parlements européens puisque désormais des pays au sortir de conflits et des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine franchissent ce cap. Par ailleurs, 15 chambres hautes ont aussi atteint l'objectif, ce qui porte le nombre total de chambres parlementaires comptant plus de 30 % de femmes à 39 sur 264 (soit 15 %).

Le Rwanda a renforcé son avance en élisant plus de 56 % de femmes à sa chambre basse en septembre 2008. Pour la première fois, des femmes détiennent la majorité des sièges dans une chambre basse ou unique. Le Rwanda a amélioré le record qu'il avait établi en 2003, lors des premières élections post-conflit, en élisant près de 49 % de femmes. Sept autres pays d'Afrique ont atteint l'objectif de 30 % à la chambre basse ou chambre unique, à savoir l'Afrique du Sud (33 %), l'Angola (37,3 %), le Burundi (30,5 %), le Mozambique (34,8 %), l'Ouganda (30,7 %) et la Tanzanie (30,4 %).

Cuba, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont consolidé leur position avec une légère amélioration de la proportion de femmes au Parlement, qui s'établit respectivement à 43,2, 36,3 et 33,6 %. Si la législation de Cuba et de la Nouvelle-Zélande ne prévoit pas de quota, en revanche, la réglementation espagnole exige des partis politiques qu'ils désignent au moins 40 % de femmes parmi les candidats. L'Autriche est le seul pays à ne plus figurer sur la liste des pays à plus de 30 %, la proportion de femmes parlementaires ayant accusé un recul de cinq points, pour s'établir à 27,3 % suite aux élections anticipées lors desquelles les partis orientés à droite ont progressé. Globalement, les partis orientés à gauche sont plus enclins

à mettre en place des mesures spéciales pour améliorer l'accès des femmes aux mandats politiques.

Le Bélarus et l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont intégré la liste en 2008, en élisant respectivement 31,8 et 30 % de femmes au Parlement. C'est la première fois depuis les changements de régime survenus en Europe de l'Est dans les années 90 que des femmes ont été élues en si grand nombre. Le Parlement du Népal est le premier parlement d'Asie élu au scrutin direct à rejoindre lui aussi les rangs des pays comptant plus de 30 % de femmes parmi les parlementaires, avec 32,8 %. Les nouvelles dispositions électorales prévoient en effet qu'au moins 33 % des candidats devaient être des candidates.

En plus des chambres uniques ou chambres basses, plusieurs chambres hautes ont atteint, voire dépassé, l'objectif de 30 % en 2008. Au Swaziland, 40 % de femmes ont été élues ou nommées à la chambre haute, la proportion la plus élevée que cette chambre ait jamais enregistrée. De même, les renouvellements qui ont eu lieu au Bélarus, au Belize, en Espagne et à la Grenade, avec respectivement 33,9, 38,5, 29,9 et 30,8 % de femmes, ont permis d'atteindre une masse critique de femmes dans chaque chambre, ce qui porte à 15 le nombre de chambres hautes ayant atteint l'objectif de 30 % de femmes en 2008.

A l'opposé, un quart des chambres parlementaires de la planète (51 chambres uniques ou chambres basses et 14 chambres hautes, sur un total de 264 chambres) comptent moins de 10 % de femmes. Neuf chambres ne comptent même aucune femme (principalement dans les Etats insulaires du Pacifique et dans les Etats arabes du Golfe). Ainsi, si les moyennes globales font apparaître une tendance à la hausse, l'heure n'est pas à l'autosatisfaction quand un si grand nombre de parlements ne comptent pas un minimum de femmes parmi leurs membres.

L'analyse de l'UIP *Les Femmes au Parlement en 2008 : regard sur l'année écoulée* peut être téléchargée en page <http://www.ipu.org/pdf/publications/wmn08-f.pdf>

Europe

La progression constante observée en Europe ne s'est absolument pas démentie dans les 19 chambres qui ont été renouvelées, où les femmes ont obtenu plus de 21 % des sièges à pourvoir. Outre l'Espagne, le Bélarus, l'Ex-République yougoslave de Macédoine et l'Autriche, dont il a déjà été question, les femmes ont fait des avancées dans les parlements monégasque, français et serbe, qui ont tous adopté une forme ou une autre de mesures spéciales provisoires. La représentation des femmes a diminué à Malte, en Géorgie et en Roumanie. Le changement de mode de scrutin en Roumanie, d'un scrutin proportionnel à un scrutin mixte où la plupart des parlementaires sont élus à la majorité, a contribué à une diminution du nombre de femmes élues.

Asie

L'Asie a enregistré le taux de progression le plus lent des 15 dernières années en matière d'accès des femmes au Parlement, pour atteindre une moyenne régionale de 17,8 %. De nettes améliorations ont toutefois été observées en 2008. En tout, 14 chambres ont été renouvelées et les femmes y ont obtenu 19 % des sièges à pourvoir. La plus forte amélioration est celle du Népal, où les femmes ont obtenu 32,8 % des sièges. Les nouvelles dispositions électorales obligaient les partis politiques à inscrire au moins 33 % de femmes sur leurs listes de candidats à la députation, mesure qui garantissait le succès des femmes. Le Pakistan a lui aussi élu son plus grand nombre de femmes à la chambre basse, où elles ont remporté 76 des 342 sièges à pourvoir. Soixante sièges sont réservés aux femmes et 16 femmes ont remporté des sièges ouverts. Le Bhoutan a élu pour la première fois de son histoire les 47 membres de l'Assemblée nationale, au scrutin majoritaire. Les femmes y ont remporté quatre sièges. Enfin, c'est en République islamique d'Iran, que les femmes ont fait leur moins bon score, avec à peine 2,8 % des sièges.



Les Amériques

En 2008, le continent américain a enregistré des progressions remarquables. Les femmes y ont obtenu 26,5 % des sièges en moyenne, dans les 12 chambres renouvelées. Au total, les femmes détiennent 21,5 % des sièges parlementaires de la région et se placent donc juste derrière les pays nordiques. Les progrès réalisés au cours de l'année sont dus aux bons résultats enregistrés à Cuba (43,2 %) et dans les chambres hautes du Belize (38,5 %) et de la Grenade (30,8 %). Aux Etats-Unis, les deux chambres du Congrès ont tenu des élections lors desquelles les femmes ont enregistré leurs meilleurs scores avec 17 % dans chaque chambre.

L'accès des femmes aux parlements des pays des Caraïbes est inégal, comme il ressort des chiffres du Belize et de la Grenade. Ainsi, alors que des femmes ont été nommées à près de 40 % des sièges de la chambre haute du Belize, aucune femme n'a été élue à la chambre basse. Seules trois femmes se sont présentées aux élections de la chambre basse (contre 90 hommes) et aucune n'a été élue. Le plus fort repli a été enregistré à la Grenade (-13,3 points) où le nombre de femmes à la chambre basse a été divisé par deux, passant de quatre à deux. Néanmoins, parallèlement, des femmes ont été nommées à 30 % des sièges de la chambre haute. En raison de la dimension réduite des chambres parlementaires et du mode de scrutin utilisé pour l'élection des chambres basses (scrutin majoritaire), les perspectives des femmes sont limitées. Toutefois, la nomination de femmes dans les chambres hautes permet de faire contrepoids.

Afrique

En Afrique le Rwanda est entré dans l'histoire lorsque sa chambre basse a élu une majorité de femmes, avec 56,3 percent. Pour la première fois, des femmes détiennent la majorité des sièges dans une chambre basse ou unique. En Angola, les femmes ont obtenu 37% de sièges lors des premières élections après le conflit. Sept autres pays d'Afrique ont atteint l'objectif de 30 % à la chambre basse ou chambre unique, à savoir l'Afrique du Sud (33 %), l'Angola (37,3 %), le Burundi (30,5 %), le Mozambique (34,8 %), l'Ouganda (30,7 %) et la Tanzanie (30,4 %).

Lu dans la presse

Les femmes ne représentent que 18 % des parlementaires

Les femmes occupent au total un peu plus de 18 % des sièges au sein des parlements nationaux du monde, soit une progression de 60 % depuis 1995. On est malgré tout bien loin d'une représentation équitable des hommes et des femmes au sein des instances législatives nationales, comme le souligne le rapport annuel de l'Union interparlementaire. « Les progrès nous paraissent encore trop lents », a déclaré Pia Cayetano, membres du Sénat des Philippines et présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, ajoutant au passage que moins d'un parlementaire sur cinq en moyenne est une femme. « Les difficultés auxquelles se heurtent les femmes qui souhaitent entrer en politique sont immenses », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse. « Les préjugés et les perceptions culturelles relatifs aux rôles des hommes et des femmes dans la société comptent parmi les principaux obstacles à l'accès des femmes à des fonctions électives. » Le rapport de l'UIP indique qu'en 2008, des élections parlementaires ont été organisées dans 54 pays, et que les femmes représentent désormais 18,3 % des parlementaires, contre 17,7 % l'année précédente et 11,3 % en 1995.

« Malheureusement, la situation n'évolue pas de la même manière dans tous les parlements du monde », a déclaré le Président de l'UIP, Theo-Ben Gurirab. « Si des améliorations sensibles ont été observées en 2008, en particulier en Afrique, et notamment dans le cas du Rwanda, où les femmes sont désormais majoritaires à la chambre basse, il reste beaucoup à faire dans les pays où les femmes sont encore largement absentes des instances décisionnelles ».

Dépêche de l'Associated Press publiée dans l'International Herald Tribune 6 mars 2009

Etats insulaires du Pacifique

C'est dans les Etats insulaires du Pacifique que les femmes ont enregistré leurs moins bons résultats, avec moins de 4 % en moyenne. Les Parlements de Nauru, des Palaos, des Tonga et de Vanuatu ont été renouvelés et seuls cinq des 131 sièges à pourvoir sont échus à des femmes. Deux femmes ont été élues à la chambre haute des Palaos. Cela faisait dix ans qu'il n'y avait plus de femme au Parlement. A Vanuatu, deux femmes ont été reconduites. Lors des élections à la chambre basse de Nauru, des Tonga et des Palaos, aucune femme n'a été élue. Toutefois, aux Tonga, une femme a été nommée au gouvernement devenant ainsi membre du Parlement.

Trois autres Etats insulaires du Pacifique - les Etats fédérés de Micronésie, les îles Salomon et Tuvalu - n'ont pas non plus de femmes parlementaires. Même si quelques femmes se présentent aux élections, il est rare qu'elles recueillent suffisamment de suffrages pour être élues. Les femmes ayant énormément de mal à se faire élire, différents secteurs de la société ont exhorté les gouvernements et les parlements de la région à se mobiliser. Une dynamique est en train de s'installer dans la région, où il est actuellement question de mettre en place des mesures spéciales, telles que des sièges réservés aux femmes, qui semblent être le seul véritable moyen de remédier à la sous-représentation des femmes dans les parlements.

Egalité en politique

Un aperçu des conclusions principales d'une enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements montre qu'en 2008 :

- 1 - Les femmes désireuses de se lancer dans la politique sont confrontées à de plus grands obstacles
- 2 - Les femmes amènent des conceptions, des perspectives et des compétences différentes à la politique
- 3 - Les chiffres ont leur importance
- 4 - Femmes et hommes ont des priorités différentes
- 5 - Les partis politiques ont de l'importance
- 6 - Les parlements ne tiennent pas compte des besoins des deux sexes

Les cinq principaux facteurs dissuadant les hommes et les femmes de s'engager en politique

Facteurs dissuasifs pour les femmes

- Responsabilités familiales
- Conception culturelle dominante du rôle de la femme dans la société
- Absence d'appui de la part de la famille
- Manque de confiance
- Manque d'argent

Facteurs dissuasifs pour les hommes

- Absence d'appui de la part de l'électorat
- Manque d'argent
- Absence d'appui de la part des partis politiques
- Manque d'expérience des « fonctions de représentation » ; prise de parole en public, relations avec les électeurs
- Manque de confiance

Domaines de prédilection des hommes et des femmes

Réponses de femmes

- Questions féminines
- Questions d'égalité entre les sexes
- Affaires sociales
- Affaires familiales
- Education
- Santé
- Affaires étrangères

Réponses d'hommes

- Affaires étrangères
- Economie et commerce
- Education
- Justice ou affaires constitutionnelles
- Affaires sociales
- Equipement et développement
- Administration publique

La publication *Egalité en politique* peut être téléchargée en page :

<http://www.ipu.org/PDF/publications/equality08-f.pdf>

Femmes présidentes de parlement

Fin 2008, 31 des 264 assemblées parlementaires que compte la planète étaient présidées par des femmes (soit 11,7 %). La proportion de femmes occupant la fonction suprême du Parlement est restée pratiquement inchangée depuis une dizaine d'années. Les présidentes de parlement se trouvent majoritairement en Europe, où elles sont au nombre de 13. Elles sont dix sur le continent américain, six en Afrique et le Pakistan et Israël ont eux aussi une femme pour présidente du Parlement. En 2008, pour la première fois de leur histoire, l'Ouzbékistan, le Rwanda et la Serbie ont vu leur Parlement se douter d'une femme pour présidente.

Etats Arabes

Les Etats arabes sont ceux où il y a eu le moins de changements, puisque seules quatre chambres ont été renouvelées. Les femmes ont obtenu plus de 9 % des sièges, ce qui est conforme à la moyenne régionale. C'est à Djibouti que les femmes ont obtenu le plus de sièges (9 sur 56), soit deux de mieux par rapport à 2003, date à laquelle elles ont fait leur entrée au Parlement. En Tunisie, elles ont remporté 13,5 % des sièges à la chambre haute, comme lors des élections précédentes. Des élections anticipées ont eu lieu au Koweït et, comme lors des dernières élections, tenues moins de deux ans auparavant, aucune des candidates n'a été élue. Toutefois, deux femmes ont été nommées au gouvernement et ont donc obtenu des sièges parlementaires (les ministres siégeant également au Parlement). Il n'y avait pas de femme parmi les 35 membres nommés au Conseil consultatif du Qatar. Le Qatar est l'un des trois pays à n'avoir jamais eu de femme parlementaire, les deux autres étant l'Arabie saoudite et les Etats fédérés de Micronésie.

Au Togo, élues et élus définissent leur action pour une meilleure application de la CEDAW

« Nous avons l'impérieux devoir de renforcer l'action de nos parlements dans leur ensemble pour promouvoir les droits des femmes et respecter nos engagements internationaux et régionaux dans ce domaine ». C'est par ces mots que M. Mathurin Coffi Nago, Président de l'Assemblée nationale du Bénin et Membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, a ouvert le séminaire organisé à Lomé en février 2009 par l'Assemblée nationale du Togo, l'Union interparlementaire (UIP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les travaux ont porté pour l'essentiel sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo).

Ce séminaire a été l'occasion pour les délégations parlementaires de différents pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Togo) de dialoguer avec des experts de la CEDAW, ainsi que de la Commission africaine des droits de l'homme et des représentants

d'organisations internationales. Des organisations togolaises de protection des droits de l'homme ont également participé aux travaux.

Plaçant les valeurs et les spécificités socioculturelles de leurs pays respectifs au cœur de leurs débats, les participants se sont attachés à identifier des lignes d'action pour renforcer l'implication des parlements et de leurs membres dans la mise en œuvre de la CEDAW. Ils ont identifié l'information et la formation, l'organisation des travaux du Parlement, l'action législative, le contrôle de l'action gouvernementale, les partenariats et la sensibilisation comme autant d'éléments clé pour être en mesure d'influer sur l'application des instruments de protection des droits des femmes.

Dans son discours de clôture, prononcé par Mme Nassara Djobo - deuxième vice présidente de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée nationale du Togo, M. Abass Bonfoh, a invité les parlementaires de la sous-région à s'inspirer des travaux du séminaire pour engager des « actions porteuses en faveur de la mise en œuvre effective de la CEDAW ». ▶



Les élus venus de différents pays africains ont dialogué avec des experts de la CEDAW

Lu dans la presse

Les femmes représentent 19% des députés en Afrique, selon un responsable de l'Union interparlementaire

Le Président du Parlement béninois, Mathuring Coffi Nago, également membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, a déclaré à Lomé que les femmes représentent 19% des parlementaires en Afrique alors qu'elles sont 18,4% de femmes parlementaires au niveau mondial. « En Afrique, les femmes parlementaires représentent moins de 19% », a-t-il tenu à préciser. « S'il est vrai que d'important progrès ont été réalisés au cours de ces dernières années et que ce taux est loin d'être mauvais par rapport à celui enregistré dans d'autres régions du monde, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire », a déclaré M. Nago à l'ouverture d'une rencontre de trois jours de parlementaires de six pays de l'Afrique de l'ouest. Selon lui, « il est normal que les femmes, qui représentent environ la moitié et parfois même plus de la population d'un pays, puissent aspirer à une représentation plus équitable dans les institutions de gouvernance de nos pays ».

Agence de Presse Africaine (APA - Sénégal) 16 février 2009

Joseph Stiglitz s'attaque aussi aux centres financiers offshore

L'évasion et la fraude fiscales ainsi que les places financières qui accueillent des fonds illicites et privent les Etats de revenus feront l'objet de recommandations de la commission Stiglitz. « Mais nous ne regarderons pas que les centres offshore comme ce sera probablement le cas au Sommet du G20. Il sera facile pour ce dernier d'accuser des pays qui ne seront pas représentés à Londres et qui ne pourront pas se défendre. Pour notre part, nous parlerons aussi des centres offshore qui sont tout aussi secrets et opaques », a déclaré Joseph Stiglitz. Ce prix Nobel d'économie préside une commission nommée par [le Président de l'Assemblée générale de] l'ONU et chargée de recommander des mesures pour faire face à la crise qui ébranle désormais l'ensemble de la planète. Lors d'une rencontre avec la presse dans les locaux de l'Union interparlementaire à Genève, Joseph Stiglitz a indiqué que les Etats ont besoin de mobiliser tous les fonds possibles pour sortir de la crise.

Le Temps (Suisse) - 12 mars 2009

« Nous devons venir à bout de l'idée selon laquelle les femmes et la politique ne font pas bon ménage »



Photo : Majlis A'Choura d'Oman

Son Altesse la Princesse Mona bint Fahd Al Sa'id d'Oman.

Les femmes parlementaires des Etats du Golfe ont décidé de s'attaquer aux problèmes qu'elles rencontrent dans leurs relations avec les médias. Au mois de décembre dernier, des femmes parlementaires et des responsables politiques d'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman, du Qatar et du Yémen se sont réunies à Mascate (Oman) pour débattre de leur collaboration avec les médias et les associations de femmes.

Lors de l'ouverture de la troisième Conférence régionale des femmes parlementaires et des femmes à des postes de décision des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), organisée par le Conseil consultatif d'Oman et l'UIP, la Princesse Mona bint Fahd Al Sa'id est revenue sur l'évolution de la condition des femmes à Oman, qui participent davantage aujourd'hui à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays, en particulier depuis qu'elles ont fait leur entrée au Conseil consultatif en 1994, ce qui a constitué un événement sans précédent dans la région.

Les participants ont estimé qu'en parlant davantage des activités des femmes dans le domaine politique, les médias pourraient non seulement mettre en lumière leur rôle grandissant et novateur, mais aussi inciter la jeune génération à se lancer dans l'arène politique. Ils ont souligné que les médias avaient beaucoup à gagner à relayer les ini-

tatives et les vues des femmes parlementaires, et à les consulter pour en obtenir des informations.

S'agissant des associations de femmes, les femmes parlementaires ont rappelé qu'elles avaient largement contribué à l'émancipation politique des femmes et constituaient de précieuses alliées dans la promotion de l'égalité des sexes. En travaillant en partenariat avec ces associations, les femmes parlementaires pourraient tirer parti des informations et du soutien très utiles qu'elles fournissent. De leur côté, les femmes parlementaires, en leur qualité de législatrices, peuvent plaider les causes que défendent ces organisations de proximité.

Au cours de la conférence, qui a duré deux jours, plusieurs participants ont livré leurs réflexions au *Monde des Parlements*.

La participation des femmes : une composante essentielle de la démocratie

« Les médias contribuent dans une large mesure à sensibiliser le public à l'importance de la participation des femmes à la vie politique, qui est une composante essentielle de la démocratie », a déclaré M. Geert Versnick, parlementaire belge et membre du Comité exécutif de l'UIP.

Mme Faten Ben Amor, membre du Parlement tunisien et Première Vice-présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP, a souligné que les

femmes parlementaires devaient nouer de saines relations de partenariat avec les médias et les décideurs. « Les femmes doivent communiquer des informations intéressantes à la presse. Dans le même temps, les journalistes doivent réservé un espace aux femmes politiques dans les médias et solliciter leur point de vue, non seulement sur des questions concernant directement les femmes, mais aussi sur les grands événements politiques et économiques et sur d'autres questions importantes ».



Photo : Majlis A'Choura d'Oman

Mme Gehan Abu Zeid, spécialiste égyptienne des droits des femmes et de la condition féminine

Selon Mme Gehan Abou Zeid, spécialiste égyptienne des droits des femmes et de la condition féminine dans la région arabe, les femmes de la région sont confrontées à un défi supplémentaire. « Elles vivent dans des sociétés conservatrices, ne sont pas vraiment libres de leurs mouvements et ne reçoivent aucun soutien financier des partis politiques. Cette situation empêche nombre d'entre elles de briguer des fonctions électives. Certaines n'y songent même pas. » Elle a ajouté que les médias soutiennent rarement les femmes parlementaires et, plus généralement, les femmes occupant des postes à responsabilité.

Mme Abou Zeid a insisté sur le fait que les parlementaires disposent d'informations de première main, de tout un réseau de connaissances et d'un accès direct aux



M. Geert Versnick, membre du Parlement belge et du Comité exécutif de l'UIP

communautés locales, ce qui peut intéresser les médias. « Mais la politique est une question sensible. Nous devons parfois parler politique sans utiliser de termes politiques. Tout est fonction du système politique considéré. Nous pouvons parler de politique, mais ce qui compte vraiment, c'est la façon dont nous faisons de la politique. »

La balle est dans le camp des femmes

Selon M. Mohamed Ayich, professeur en communication à l'Université de Sharjah (Emirats arabes unis), il faut donner aux femmes la possibilité de briguer un mandat parlementaire. « L'idée que les femmes puissent faire de la politique est très nouvelle dans cette partie du monde, mais il faut que les choses changent. La société doit comprendre que les femmes sont en passe de devenir des acteurs de premier plan dans de nombreux secteurs, y compris en politique. »

Les femmes doivent-elles davantage faire preuve d'initiative? « La balle est dans leur camp, c'est à elles d'agir et de faire entendre leurs droits. À cet égard, le soutien des médias peut leur être très précieux. » Comment faire évoluer les mentalités pour que les femmes puissent occuper une plus grande place dans la société ? « Le processus s'inscrit dans le long terme. Il faut d'abord éduquer la société. Les citoyens doivent comprendre que la population est constituée pour moitié de femmes, et qu'à ce titre, les femmes sont en droit de représenter les électeurs de leurs circonscriptions. Il faut pour cela éduquer la population par le biais des médias, et créer des structures et des établissements socio-éducatifs adaptés. Il convient aussi de renforcer les capacités des femmes en matière de relations avec les médias, de leur apprendre à accorder des interviews, à participer à des conférences de presse ou à des émissions télévisées et à se montrer convaincantes et persuasives », a ajouté M. Ayich.

Mme Samira Rajab, membre du Conseil consultatif de Bahreïn, par ailleurs journaliste et éditorialiste, s'est exprimée de manière beaucoup plus tranchée : « Le fait de confier des responsabilités politiques à des personnes qui ne justifient d'aucune formation solide et n'ont pas une personnalité suffisamment affirmée peut conduire à la catastrophe. Nous avons déjà frôlé la catastrophe dans le cas de certains hommes politiques, et on imagine sans peine ce qui pourrait arriver à des femmes mal préparées à des fonctions politiques. » Elle a rappelé que, dans la plupart des cas, les femmes ne votent pas pour des femmes, et que ce n'est là qu'un des problèmes que rencontrent les femmes qui veulent entrer en politique.



Photo : Majlis A'Shura d'Oman

Mme Samira Rajab, journaliste et membre du Conseil consultatif de Bahreïn.

La législation peut-elle changer quelque chose à la situation ? « Aucune loi ne résoudra le problème, il faut bien le reconnaître. Il nous faut avant tout éduquer et informer autrement, changer les règles du jeu, adapter nos politiques et créer de nouveaux médias si nous voulons que les choses évoluent. Et nous devons commencer par éduquer les fillettes. Le seul moyen pour les femmes d'entrer en politique est d'apprendre, de suivre une formation adaptée. C'est à cette condition qu'elles pourront se montrer à la hauteur face aux partis politiques et se mesurer à d'autres candidats et à des hommes politiques chevronnés », a conclu Mme Rajab.

Selon M. Peter Knowles, Directeur de BBC Parliament, les femmes en politique pourront plus facilement faire entendre leur voix « lorsque nous, journalistes, veillerons à les inviter à participer à des entretiens et à des débats. Cela dit, je pense, à titre personnel, que les parlements ou les partis politiques vont devoir investir beaucoup plus dans la formation de leurs membres, hommes et femmes, pour leur apprendre à bien s'exprimer en public. Je ne connais aucun politicien prestigieux ou influent qui soit dépourvu de talents oratoires. Barack Obama est la preuve qu'être un bon orateur constitue aujourd'hui encore un atout majeur ! ».

Mme Bahia Al Jishi, membre du Conseil consultatif du Royaume de Bahreïn et Présidente de la Commission des services du Conseil consultatif, a souligné que les femmes apportent une contribution importante à la vie politique de leur pays, mais que les médias ne leur accordent pas suffisamment de place. « Nous nous sommes réunies ici

afin de débattre avec les médias des moyens d'améliorer l'image des femmes en politique. Nous devons convaincre les médias que les femmes sont douées pour la politique, et venir à bout de l'idée selon laquelle les femmes et la politique ne font pas bon ménage. Nous devons être plus dynamiques et montrer aux journalistes que les femmes peuvent parler de politique et de questions importantes comme l'environnement, l'économie ou la défense, qu'elles participent au débat parlementaire et aux travaux des commissions et qu'elles œuvrent aussi en coulisses ».

Mme Al Jishi a cependant reconnu que les femmes doivent comprendre et accepter le fait que les journalistes travaillent sous pression. De plus, la question de l'accroissement de la représentation des femmes au sein des parlements des pays de la région est pour le moins délicate. « Ici aussi, les médias peuvent jouer un rôle décisif s'ils montrent que les femmes sont capables de s'exprimer avec fermeté sur des questions qui présentent un caractère d'urgence : l'image de la femme au sein de la société s'en trouvera modifiée, et l'opinion comprendra que les femmes peuvent se montrer à la hauteur de leurs engagements ».

Selon Mme Al Jishi, les raisons pour lesquelles les femmes ne votent pas pour les femmes sont essentiellement d'ordre culturel. « Ce n'est pas parce que les femmes sont contre les femmes, mais plutôt à cause de l'image associée aux femmes qui évoluent dans un monde d'hommes, sans parler de la dimension religieuse du débat. Les médias peuvent contribuer de manière déterminante à l'évolution des mentalités » ▶



Photo : Majlis A'Shura d'Oman

Mme Bahia Al Jishi, membre du Conseil consultatif du Royaume de Bahreïn

Rwanda : Comment les hommes soutiennent les femmes en politique

Mme Rose Mukantabana, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda – la chambre qui compte le pourcentage le plus élevé de femmes élues dans le monde (56,3%) – a partagé son expérience rwandaise avec les personnes présentes à Oman. Entretien.

Mme Rose Mukantabana,
Présidente de la Chambre des députés du Rwanda.



Photo : UIP

Q : Le Rwanda est en tête de liste des parlements avec le pourcentage le plus élevé de femmes parlementaires élues au monde. Quel est votre prochain défi ?

Rose Mukantabana : Nous devons montrer au monde que nous méritons ce que nous sommes aujourd’hui et que nous sommes capables de faire avancer le peuple rwandais sur le chemin du développement, en partenariat avec nos frères, collègues et maris. Nous n'avons pas le droit d'échouer.

Q : Les hommes vous suivent-ils dans cette démarche ?

R.M. : Oui, car nous considérons la question du genre comme un outil de développement et non comme un moyen de renverser une situation par une autre. C'est ce qui a fait que les hommes rwandais ont adhéré au processus, parce les femmes rwandaises ne sont pas agressives dans ce mouvement de

promotion de leurs droits. Nous ne voulons pas prendre la place que les hommes occupaient auparavant ou mettre les hommes à la place qui était la nôtre par le passé. Nous voulons être leurs partenaires pour le progrès de notre pays. Nous sommes complémentaires et nous avançons ensemble. Nous voulons des droits égaux comme cela est prévu par la Constitution et les conventions. Notre but est d'avoir une égalité d'opportunité des chances et qu'il n'y ait pas d'obstacle au développement de qui que ce soit.

Q : Qu'attendez-vous des médias ?

R.M. : Le rôle des journalistes est très important dans tous les domaines et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de la participation des femmes. Par le passé, les médias ont joué un rôle négatif. Dans notre société, l'image qu'ils montraient de la femme allait de l'empoisonneuse à celle qui se battait avec sa concubine.

ne. La femme était décrise dans une situation qui ne la valorisait pas. Par exemple, les spots publicitaires à la radio – qui sont un moyen utilisé par des institutions publiques et par la société civile – véhiculaient un message à connotation négative. Une personne qui ne savait pas bien déchiffrer le message pouvait l'interpréter négativement. Nous nous sommes battues pour que ce genre de publicité négative cesse. Il est possible de transmettre le même message à la population en utilisant un langage positif et nous voyons le résultat. Le fait de montrer des femmes nues ou dans des tenues bizarres dans les médias n'est pas la meilleure façon de promouvoir les femmes, mais une façon de les maintenir dans une condition dégradante. Aujourd'hui, lorsque les associations de promotion de la femme veulent faire passer une publicité dans les médias, tout le monde tient compte de cela. ▶

« L'éducation est la clé »

Najla Faisal Al Awadhi est membre du Conseil fédéral national des Emirats arabes unis. Elle est également Vice-PDG de Dubai Media Inc., le plus grand groupe de médias de Doubaï, et dirige la chaîne anglophone du réseau, qui compte six chaînes au total.

Mme Najla Faisal Al Awadhi,
journaliste et membre du Conseil fédéral national des Emirats arabes unis.



Photo : UIP

Q : Quel est le principal problème que rencontrent les femmes du monde arabe ?

Najla Faisal Al Awadhi : Il tient principalement au fait que les femmes connaissent mal leurs droits et leurs responsabilités dans la société. L'éducation suscite chez les femmes l'envie de sortir de chez elles, d'intégrer le système politique et d'y prendre une part active. Nombre de femmes ignorent que les constitutions de la plupart des États du Golfe leur reconnaissent des droits. Éduquer les femmes est une chose, mais encore faut-il éduquer aussi le reste de la société, à savoir les hommes. Les rôles sociaux traditionnel-

lement dévolus aux hommes et aux femmes sont gravés dans le marbre : celui des femmes se résume généralement aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants, tandis que les hommes sont censés s'occuper de tout ce qui touche à la politique et à l'économie. Mais aujourd'hui, cette répartition des rôles évolue lentement. Aux Émirats arabes unis, les femmes ont fait leur entrée au parlement en 2007. Nous avons aujourd'hui des femmes ministres, dont l'une détient le portefeuille du commerce extérieur. Les femmes font progressivement leur entrée sur la scène politique, mais elles ne constituent encore

qu'une minorité. Il faut privilégier la création de systèmes éducatifs de nature à amener les femmes à comprendre qu'elles ont des droits, qu'elles peuvent participer à la vie politique de leur pays et que leur engagement est important, quel que soit le domaine considéré. La plupart des pays arabes s'orientent peu à peu dans la voie du développement durable, ce qui suppose de tirer parti de l'ensemble des ressources humaines, sans considération de sexe. Nous devons éduquer non seulement les femmes, mais le public dans son ensemble, parce que les sociétés arabes sont traditionnellement patriarcales, ce qui veut dire

que la plupart des décisions sont prises par les hommes. Il nous faut gagner le soutien des hommes et leur faire comprendre que les femmes sont leurs alliées et leurs partenaires et qu'en travaillant ensemble, nous pouvons faire plus.

Q : Les hommes sont-ils prêts à accepter que les femmes travaillent à leur côté ?

N.F.A.: Certains hommes éclairés le sont. Aux Emirats arabes unis, nous avons beaucoup de chance. En effet, si les dirigeants du pays - qui sont tous des hommes - ne s'étaient pas employés à promouvoir l'émancipation des femmes, il n'y aurait pas aujourd'hui neuf femmes au parlement. Une vaste proportion d'hommes appuie aujourd'hui la cause des femmes, mais il y a encore beaucoup d'hommes et de femmes qui ne croient pas que les femmes puissent participer aussi activement à la vie politique du pays que les hommes. Les choses bougent lentement, et le meilleur moyen de faire évoluer la situation et de montrer l'exemple et de laisser les résultats parler d'eux-mêmes. Il suffit de démontrer par l'exemple que les femmes peuvent faire exactement ce que font les hommes. Tout est question d'accès à l'éducation, d'égalité des chances et de modèles. C'est le meilleur moyen de faire évoluer les choses.

Q : Donnez-vous la parole aux femmes parlementaires sur vos chaînes ?

N.F.A.: Non, et je suis la première à le reconnaître ! Sur la chaîne que je dirige, tous les postes stratégiques de décision sont occupés par des femmes, et j'en suis très fière. Non pas parce que ce sont des femmes, mais parce qu'elles sont toutes extrêmement compétentes et travaillent très dur. Ce sont toutes des femmes originaires des Émirats, et non des expatriées. Nous nous employons à produire davantage d'émissions traitant de questions d'ordre social. Les entreprises de médias doivent en permanence maintenir un juste équilibre entre service public et bénéfices. La tâche est loin d'être aisée, dans la mesure où la plupart des téléspectateurs préfèrent regarder des films ou écouter de la musique. C'est donc à nos, professionnels des médias, qu'il appartient de proposer des émissions au contenu plus exigeant et d'aborder des sujets importants de manière distrayante, afin de ne pas perdre d'audience.

Q : Les journalistes donnent-ils la parole aux femmes ?

N.F.A.: Pas vraiment, puisque, dans nos pays, les émissions politiques auxquelles pourraient participer des femmes parlementaires sont produites principalement par des hommes. L'industrie des médias doit veiller à respecter un plus juste équilibre entre les hommes et les femmes dans les émissions qui traitent de questions graves. ▶

« *Les femmes doivent faire face à des défis d'ordre social et liés à la tradition* »



M. Nasser Alsarami, Directeur de la chaîne Al Arabiya

Photo : UIP

M. Nasser Alsarami, Directeur de la chaîne Al Arabiya, veut encourager les femmes à parler aux médias. Il souhaite par ailleurs créer, en collaboration avec les femmes et l'UIP, une base de données des femmes parlementaires susceptibles d'être interviewées à tout moment par des journalistes d'Al Arabiya sur des questions présentant un caractère d'urgence.

Q : Quels sont les principaux problèmes que rencontrent les femmes parlementaires du monde arabe ?

Nasser Alsarami: Elles doivent faire face à des difficultés particulières, qui tiennent à la fois à des considérations sociales et au poids des traditions. L'image de la femme en politique n'est pas bien comprise de la population, pour qui les femmes doivent faire certaines choses, et pas d'autres. Les femmes d'affaires sont prises beaucoup plus au sérieux et le public admire leur travail, alors qu'il en va tout autrement des femmes politiques. Les femmes de la région doivent travailler dur pour prouver qu'elles sont capables de mener une action politique et justifier leur participation au débat relatif aux enjeux sociaux. Pour être visibles, et pour se faire entendre, elles doivent s'adresser aux médias et, à travers nous, à la population dans son ensemble. Elles ne doivent pas rester dans leur coin et organiser leurs propres réunions. Elles doivent participer à des conférences et à d'autres manifestations, que ce soit dans les pays du Golfe ou dans d'autres régions. Elles doivent montrer ce qu'elles sont capables de faire car, dans cette région, on tend à considérer que les rôles des femmes se limitent à un petit nombre de domaines.

Q : Les différentes sociétés du monde arabe sont-elles prêtes à accepter la présence des femmes sur la scène politique ?

N.A.: La situation a considérablement évolué ces cinq dernières années, mais il reste

encore beaucoup à faire. Or, à trop attendre que l'opinion soit prête, on risque de ne rien faire du tout. Les choses arrivent lorsqu'elles doivent arriver, et les femmes doivent se faire à cette idée.

Q : Les sociétés arabes sont-elles prêtes à élire des femmes ?

N.A.: Je ne pense pas qu'elles soient prêtes à se battre pour qu'une femme soit élue, ce qui ne veut pas pour autant dire que les femmes ne peuvent pas obtenir de mandat parlementaire. L'entrée des femmes au parlement est une très bonne chose, mais nous devons commencer par organiser des élections régulières, sans quoi les gens ne comprendront pas pourquoi les femmes sont impliquées directement dans les élections.

Q : Les médias donnent-ils suffisamment la parole aux femmes politiques ?

N.A.: Oui. Sur Al Arabiya, nous invitons des femmes politiques à participer à nos différentes émissions. Mais c'est aussi aux femmes qu'il appartient de venir vers nous pour nous parler de leurs activités et de leurs programmes. Au cours des élections organisées récemment dans la région, nous avons interviewé plusieurs candidates. Mais les femmes doivent aussi faire campagne par leurs propres moyens. Cette conférence sera peut-être l'occasion d'échanger des idées sur ce point, notamment en ce qui concerne la formation des femmes aux relations avec les médias. ▶

La volonté politique au centre de la tolérance zéro pour les MGF

Pour faire suite à l'événement qui s'est tenu l'année dernière à la *Maison des Parlements*, les quatre partenaires ont organisé une autre réunion-débat le vendredi 6 février, à l'occasion de la Journée internationale de Tolérance zéro pour les MGF, à Genève. La réunion-débat était modérée par la journaliste Catherine Fiankan.

« Cette réunion-débat est l'expression d'une volonté politique d'accélérer nos efforts de mettre fin à cette forme intolérable de violence à l'encontre des femmes et des filles », a déclaré le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson. « Légitérer constitue le premier pas pour mettre fin aux MGF. C'est une déclaration publique qui stipule que cette pratique est illégale et inacceptable. Elle permet aux jeunes filles de dire non et d'exiger le droit à la protection de la part de l'Etat. Le premier objectif est de s'assurer que tous les pays concernés adoptent une loi contre les MGF et qu'il n'y a aucune différence d'un pays à l'autre ».

La parlementaire suisse Maria Roth-Bernasconi a rappelé que les MGF se pratiquent surtout au nord-est de l'Afrique et en Afrique de l'ouest ainsi que dans certaines régions du Proche-Orient. Cependant, sous l'effet des courants migratoires, ces pratiques se sont propagées hors des pays d'origine. Elles constituent de graves atteintes aux droits de la personne. Elles sont l'expression d'une inégalité des sexes profondément enracinée dans les structures sociales, économiques et politiques des pays où elles ont court, a-t-elle ajouté. Dans son pays, la Suisse, les MGF tombent sous le coup du Code pénal en tant que « lésions corporelles ». « La situation juridique en Suisse a été examinée à la lumière de deux avis de droit commandés par l'UNICEF Suisse. Ceux-ci ont conclus qu'il serait préférable d'insérer dans la loi une mention spécifique de cet acte criminel, raison pour laquelle j'ai déposé mon initiative parlementaire ».

Mme Silvia Ekra, Responsable des questions genre à l'OIM, a souligné que les MGF sont devenues une réalité en Europe. « Aujourd'hui, l'on sait qu'il n'existe pas de simple relation de cause à effet entre migration et abandon de la pratique. Nous savons qu'il n'y a pas qu'une simple relation de cause à effet entre migration et abandon de la pratique. Ce n'est pas parce que ces populations vivent en Europe qu'elles vont l'abandonner ».

Pour donner un exemple concret la Directrice de l'Office des droits humains du Département des institutions de Genève, Mme Fabienne Bugnon, a expliqué que la Suisse doit tout mettre en place pour assurer aux personnes qui trouvent refuge sur son seuil, protection, information et soins. « Quelque 7 000 femmes provenant de pays à fort taux de prévalence de MGF vivent dans notre pays, dont environ 1 200 à Genève. Ce nombre est suffisamment élevé pour que nous mettions en place des programmes de prévention ».

Mme Berhane Ras-Work, Directrice exécutive du Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles (CI-AF) a largement contribué à ce que le 6 février soit proclamé, il y a 7 ans, Journée internationale « Tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines » (MGF). Evolution des mentalités et des pratiques sociales et volonté politique doivent aller de pair : « Les attitudes et les pratiques négatives dont

les femmes sont victimes sont à ce point intégrées dans les mentalités qu'elles se manifestent sous des formes multiples, et avec des degrés de violence divers, sans que la société les remette véritablement en question. Les femmes se plient à ce diktat, sacrifiant leur bien-être et celui de leurs filles, pour se conformer à la norme sociale », a déclaré Mme Ras-Work. Parce qu'elles n'ont pas accès à la connaissance et ne sont pas libres de faire d'autres choix de vie, les femmes se font les gardiennes de ces pratiques et les défendent avec vigueur, contribuant ainsi à les perpétuer. « La cruauté et les conséquences des MGF sont tolérées au nom de la tradition », a-t-elle ajouté.

Les MGF sont pratiquées traditionnellement depuis l'époque des pharaons d'Egypte. Contrairement à une croyance répandue, elles n'ont aucun fondement religieux. Pour mettre un terme à cette tragédie, dont sont victimes trois millions de petites filles chaque année, le CI-AF appelle les responsables gouvernementaux, les législateurs, les responsables locaux, les chefs coutumiers et religieux et la société civile dans son ensemble à s'associer pleinement à la lutte contre les MGF. ▶



L'UIP, le CIAF, l'OIM et le Département des institutions de Genève ont préparé une publication conjointe intitulée *Que faire pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines?*

Citations :

Plan d'action norvégien pour la lutte contre les MGF : un outil évolutif

« Le Plans d'action norvégien est un outil évolutif. Le premier a été adopté en 2000, et le troisième, qui est en cours de mise en œuvre, arrivera à échéance en 2011. Il est axé principalement sur la prévention. Il a essentiellement pour objectif de modifier les attitudes par le dialogue et l'information, avec le concours de tous les groupes concernés. Il faut du temps pour faire évoluer les mentalités et les attitudes, mais tout porte à croire que cette approche est propice à des changements durables. Le plan d'action contient 41 mesures qui se répartissent en six grandes catégories : renforcement des capacités et transfert de connaissances ; prévention et sensibilisation ; services de santé ; intensification des efforts pendant les périodes de vacances ; application effective de la loi ; et renforcement de l'action internationale. La loi norvégienne interdit les MGF depuis 1995, mais il faut veiller à ce qu'elle s'applique concrètement. Les établissements scolaires, les services de santé et toutes les institutions concernées ont à la fois le droit et le devoir de communiquer au service de protection de l'enfance toute information pertinente en leur possession. »

Mme Bente Angell-Hansen, Ambassadrice de Norvège à Genève

Burkina Faso : Etat pionnier de la lutte contre les MGF

« Le Burkina Faso fait partie des Etats pionniers africains qui se sont engagés dans la lutte contre les MGF. Depuis 18 ans, plusieurs dispositions institutionnelles et normatives ont été mises en place pour sensibiliser, dissuader et sanctionner les auteurs potentiels ou révélés des MGF. Plusieurs ministères sont chargés de coordonner leurs actions afin de mettre un terme aux MGF : Au plan normatif, la Constitution du Burkina Faso pose le principe fondamental du respect de l'intégrité de la personne humaine et de l'égalité des droits. En application de cela, le principal acquis contraignant est la loi pénale de 1996 qui a permis la relecture du Code pénal en y introduisant des dispositions sanctionnant d'amende et d'emprisonnement les auteurs et les complices d'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme.

Mme Clarisse Merindol Ouoba, Conseillère juridique à la mission du Burkina Faso à Genève



Citations :

L'Égypte s'emploie à éradiquer les MGF

« En juin 2007, le Ministère de la santé et de la population a pris un arrêté ministériel qui criminalise les MGF et comble les failles que présentait la loi. Il est désormais interdit aux professionnels de santé ou à toute autre personne de pratiquer des MGF dans les établissements hospitaliers publics et privés. Ces nouvelles dispositions interdisent par ailleurs aux médecins et aux membres du corps médical, qu'ils exercent dans le public ou dans le privé, de pratiquer des clitoridectomies, toute forme de circoncision féminine étant désormais considérée comme une atteinte à la loi, et donc passible de sanctions. »

M. Khalid Emara, Ministre, mission permanente de l'Egypte à Genève

Le coût économique des MGF

Les recherches que nous avons menées sur les mutilations génitales féminines et leurs complications obstétriques constituent une avancée importante. Les conclusions d'une étude multipays de l'OMS à laquelle ont participé plus de 26 000 femmes confirment que les femmes ayant subi des mutilations génitales ont beaucoup plus de risques d'être victimes de complications pendant l'accouchement. L'étude a également révélé que les MGF peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des nourrissons nés de femmes ayant subi de telles mutilations. Mais il y a plus grave : selon notre étude, les taux de mortalité infantile périnatale sont plus élevés chez les enfants nés de mères ayant subi des mutilations génitales. Les conséquences de ces mutilations sont sans doute encore plus graves chez la plupart des femmes qui accouchent hors du cadre hospitalier. La forte incidence d'hémorragie du post-partum, pathologie mortelle, présente des risques particulièrement préoccupants dans les régions où les services de santé sont médiocres ou difficilement accessibles. Dans le cadre du suivi de cette étude, l'OMS souhaite donner la priorité à l'élaboration d'outils de formation sur support électronique destinés au personnel médical. L'Organisation poursuit également ses recherches sur les coûts économiques des MGF, cet argument étant parfois le seul que les gouvernements entendent.

Dr. Heli Bathija, Responsable des régions Afrique et Méditerranée orientale Département Santé et Recherche génésiques, Organisation mondiale de la santé

Algérie

La Constitution a été modifiée en novembre 2008, avec pour effets de lever la limitation des mandats présidentiels et de créer la fonction de Vice-président. La fonction de Premier ministre a été ramenée au même niveau que celle des autres ministres, le Premier ministre n'ayant désormais plus le pouvoir de choisir le gouvernement ou d'en présenter le programme. D'autres amendements ont été introduits afin d'assurer une représentation équitable des femmes en politique.

Ces amendements ont été validés par le Parlement, en lieu et place d'un référendum sur la Constitution. Le 12 novembre, les deux chambres réunies en Congrès les ont approuvés par 500 voix, contre 21 et huit abstentions. Le Président les a ratifiés le 15 novembre.

Emirats Arabes Unis

Le 1er décembre 2008, le Conseil suprême de la Fédération (plus haute instance politique et de décision de l'administration fédérale) a approuvé des amendements à la Constitution portant transformation du Conseil national de la Fédération (FNC - le Parlement fédéral) en un organe législatif à part entière, habilité à contrôler l'action du gouvernement. Ces amendements portent le mandat du FNC de deux à quatre ans. Les membres actuels du Conseil, qui ont été élus en décembre 2006, conserveront ainsi leur siège jusqu'en février 2011.

Equateur

Le 25 juillet 2008, l'Assemblée constituante a publié un projet de Constitution de 444 articles. Le 28 septembre, ce projet a été soumis à référendum. Plus de 90 % des 9,3 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes et 64 % d'entre eux se sont prononcés pour. La nouvelle Constitution, la vingtième depuis l'indépendance du pays en 1830, est entrée en vigueur le 20 octobre, à sa publication au journal officiel.

La nouvelle Constitution prévoit la création d'un Parlement monocaméral incarné par une Assemblée nationale de 124 membres élus pour quatre ans selon un mode de scrutin mixte : 103 sont élus au scrutin majoritaire dans des constitutions plurinominales et 21 à la représentation proportionnelle (dont 15 dans une circonscription nationale, les six autres représentant les Equatoiriens de l'étranger). Le Président en exercice est désormais habilité à se représenter à la présidence du pays dès l'expiration de son mandat. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale durant les trois premières années de son mandat de quatre ans. L'Assemblée nationale peut le destituer. Dans les deux cas, s'ensuivent automatiquement des élections législatives et présidentielles.

Une fois la nouvelle constitution entrée en vigueur, le Congrès national a cessé de fonctionner. Une Commission législative et de contrôle, composée de membres de l'Assemblée constituante, a été chargée de s'acquitter des fonctions principales du pouvoir législatif jusqu'à la mise en

place de l'Assemblée nationale. Les élections législatives et présidentielles anticipées prévues par la nouvelle Constitution se tiendront le 26 avril 2009.

Fédération de Russie

Le 5 novembre 2008, le Président Dmitri Medvedev a proposé des amendements à la Constitution visant à proroger d'un an les mandats respectifs du Président et de la Douma d'Etat, qui seraient donc désormais de six ans et cinq ans. Après avoir obtenu l'avis conforme du Parlement et des assemblées législatives régionales, le Président Medvedev a signé les amendements qui ont pris force de loi le 30 décembre. Ils sont entrés en vigueur le lendemain, avec leur publication au journal officiel.

France

Le 21 juillet 2008, l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès, ont adopté par 539 voix contre 357,



Photo : Assemblée nationale française

Photo : Sénat français

L'Assemblée nationale française (en haut) et le Sénat (en bas).

soit une voix de plus que la majorité des trois cinquièmes requise, une série de réformes constitutionnelles proposées par le Président Nicolas Sarkozy. Les parlementaires étaient divisés au sujet d'un projet visant à permettre au Président de la République de s'adresser au Parlement, ce que la Constitution n'autorisait plus depuis 1875, en raison de la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif. Ces amendements renforcent le pouvoir de contrôle du Parlement sur le Gouvernement, ainsi que sa maîtrise de son propre calendrier. Le Parlement jouit désormais aussi d'un droit de veto sur certaines nominations du Président de la République. Enfin, ce dernier ne peut plus accomplir plus de deux mandats consécutifs.

Maldives

Le 26 juin 2008, le Majlis spécial (assemblée constitutionnelle) a adopté une nouvelle Constitution que le Président Maumoon Abdul Gayoom a ratifiée le 7 août. Les premières élections présidentielles pluralistes de l'histoire du pays allaient ainsi pouvoir se tenir le 8 octobre. La nouvelle Constitution prévoit que le Président ne peut effectuer plus de deux mandats. Toutefois, M. Gayoom, qui occupait la fonction présidentielle depuis 1978, a été autorisé à se présenter aux élections. Il a été défait par M. Mohamed Nasheed, du Parti démocratique des Maldives (MDP). Les élections législatives devaient se tenir avant le 15 février 2009 et les nouveaux élus prêter serment avant la fin février. Toutefois, au moment de la mise sous presse, le Majlis du peuple n'avait pas encore adopté la loi électorale fixant le nombre réglementaire de membres de la nouvelle législature, qui devrait porter de 50 à 70 le nombre de membres élus au suffrage direct.

Sénégal

Le 29 juillet 2008, l'Assemblée nationale a adopté un amendement à l'article 27 de la Constitution qui portait le mandat présidentiel de cinq à sept

ans, ledit article prévoyant pourtant que la disposition en question « ne [pouvait] être révisée que par une loi référendaire ». Après approbation du Sénat, puis des deux chambres du Parlement réunies en Congrès, le Président Abdoulaye Wade a promulgué l'amendement en question, le 21 octobre. Dans l'intervalle, l'Assemblée nationale et le Sénat ont respectivement voté, les 12 et 15 octobre, la modification de l'article 62 de la Constitution en vue de ramener le mandat du Président de l'Assemblée nationale de cinq ans à un an, avec effet immédiat. Entre 2000 et 2008, la Constitution a été modifiée en moyenne tous les six mois.

Turkménistan

Le 23 avril 2008, le Président Gurbanguly Berdimuhamedov a annoncé que des amendements majeurs à la Constitution seraient introduits en septembre 2008. Ces amendements ont été adoptés le 26 septembre par le Conseil du peuple (Khalk Maslahaty), organe suprême de représentation composé de plus de 2 000 hauts fonctionnaires et anciens, créé en 2003, sous la présidence de Saparmyrat Niyazov. Le Conseil du peuple a ensuite voté à l'unanimité sa dissolution et le transfert de ses attributions au Président et au Parlement, à savoir l'Assemblée. L'Assemblée a retrouvé le droit d'amender et d'adopter la Constitution, prérogative qui lui avait été retirée en 2003. Elle est dorénavant aussi habilitée à convoquer des référendums, ainsi que les élections présidentielles et législatives, à ratifier les traités internationaux et à s'occuper des questions touchant à la démarcation des frontières nationales.

Les amendements adoptés portent en outre le nombre des membres de l'Assemblée de 50 à 125. Enfin, les personnes désignées par des partis et mouvements politiques légalement enregistrés, ainsi que par des associations publiques et assemblées d'électeurs, peuvent désormais se présenter aux élections. Jusque là, seuls les membres du Parti démocratique du Turkménistan, seul parti légal du pays, étaient éligibles.

CONTACTS :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse
Tél. (+4122) 919 41 50
Fax (+4122) 919 41 60
e-mail: postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU
Room 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
USA
Tél. (++1) 212 557 58 80
Fax (++1) 212 557 39 54
e-mail: ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Akiyo Afouda
Stara Ahmidouch
Mohamed Amani
Bérénice Auffret-Pereira
Norah Babic
Julie Ballington
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Anda Filip
Zeina Hilal-Choukair
Rogier Huizinga
Kareen Jabre
James Jennings
Laurence Marzal
Alessandro Motter
Susan Mutti
George Opocensky
Andy Richardson
Mari Sandström
Ingeborg Schwarz
Valeria Sistek
Alain Valtat
Hiroko Yamaguchi

Site web :
Piere Castelier
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP

Les articles ci-dessous mettent en lumière les principales activités menées dans le cadre du Programme de coopération technique de l'UIP à l'appui des parlements membres depuis la dernière édition du *Monde des Parlements*.

Sierra Leone : planification parlementaire stratégique

En décembre 2008, l'UIP et le PNUD ont poursuivi leur coopération avec le Parlement et l'ont notamment aidé à élaborer un plan stratégique. Plusieurs membres du Parlement de la Sierra Leone ont pris part à des visites d'études au Kenya et en Ouganda. Au cours de ces visites, ils ont pu obtenir des informations sur les buts et objectifs d'un plan stratégique, le déroulement du cycle de gestion stratégique des activités parlementaires, le processus d'élaboration d'un plan stratégique et les enseignements à en tirer. En décembre 2008, des représentants de l'institution parlementaire et des cadres parlementaires ont pu s'initier de manière approfondie aux subtilités de la planification stratégique. Ces missions ont également permis aux représentants des autorités parlementaires, dans le cadre d'exercices participatifs, de définir un projet de mandat, une mission et une vision et de recenser les valeurs fondamentales que le Parlement de la Sierra Leone souhaite intégrer à son plan stratégique.

Recensement mondial des programmes de renforcement des institutions parlementaires

En décembre 2008, l'UIP a achevé une étude lancée en septembre et visant à déterminer s'il est matériellement envisageable de constituer une base de données permettant de recenser les projets de renforcement des institutions parlementaires. Cette étude découle de la conviction de l'UIP que la mise en place d'une source d'information fiable et centralisée favoriserait une planification plus efficace, contribuerait à réduire le risque de double emploi et faciliterait l'échange d'expériences et la diffusion des enseignements tirés.

Signature de nouveaux accords prévoyant le maintien de l'aide fournie aux parlements nationaux

En décembre 2008, l'UIP a conclu deux nouveaux accords. Le premier, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Commission européenne et le gouvernement de la Guinée équatoriale, prévoit la mise en œuvre de la deuxième phase d'un projet lancé en 2004. Le projet, qui relève d'un programme-cadre visant à améliorer la gouvernance en Guinée équatoriale, ré-

pond aux objectifs suivants : renforcer les capacités des parlementaires, notamment par le biais des commissions parlementaires ; former des agents parlementaires en appuyant et en encourageant la participation des femmes parlementaires à la vie politique et en renforçant les capacités du parlement à promouvoir l'égalité des sexes ; et renforcer la capacité de représentation du parlement et de ses membres. Le second accord, conclu avec le PNUD, prévoit la mise en œuvre d'un projet en trois phases qui vise à aider le Parlement des Maldives à élaborer un code d'éthique, un plan stratégique et un plan de perfectionnement du personnel.

Cambodge – promotion de la participation des parlements à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles 2001-2010

Dans le cadre de l'Initiative conjointe UIP/Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, qui a pour objet de promouvoir la participation des parlements à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PAB), l'UIP a organisé un atelier national consacré plus particulièrement à l'engagement 2 du PAB, relatif à la bonne gouvernance. L'atelier, qui a eu lieu le 16 février 2009 à Phnom Penh (Cambodge), a permis aux participants de se faire une idée plus précise de ce que recouvre le PAB et d'examiner les domaines dans lesquels le parlement pourrait intervenir à l'appui de la mise en œuvre du PAB. Au cours de l'atelier, un

fonctionnaire du Ministère de la planification agissant en qualité de point focal national du PAB a présenté un exposé détaillé sur les mesures prises par le gouvernement cambodgien en vue de la mise en œuvre du PAB. L'atelier a donné aux participants l'occasion de contribuer à l'élaboration d'un plan d'action national destiné au groupe parlementaire de soutien à la mise en œuvre du PAB, et notamment de définir les solutions qui permettraient à l'UIP, au Bureau du Haut Représentant, aux institutions de la famille des Nations Unies et à la société civile cambodgienne d'appuyer l'action de ce groupe.

L'UIP dispense une formation en matière d'élaboration de lois et de recherche juridique à des agents parlementaires cambodgiens

En décembre 2007, l'UIP a organisé un cours de formation à la rédaction de textes de loi et à la recherche juridique auquel ont pris part 16 spécialistes et agents parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat du Cambodge. En février 2009, une formation complémentaire de suivi a été dispensée aux mêmes personnes, afin de leur permettre d'acquérir les capacités nécessaires pour assurer par eux-mêmes la formation de leurs nouveaux collègues, l'idée étant de répondre aux besoins en formation dans le long terme. L'objectif global de cette formation est de renforcer, dans le cadre d'exercices pratiques, les capacités de recherche et d'analyse juridique des agents parlementaires sélectionnés et de leur dispenser les conseils nécessaires.



L'UIP a formé des personnels parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat du Cambodge

Photo : Parlement cambodgien